

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

MÉDIATHÈQUE L'ALPHA :
CONTRAT DE CESSION DU DROIT DE
REPRÉSENTATION DU SPECTACLE
"LE CHANT DU SILENCE" AVEC LA
COMPAGNIE LARIVÉE CABOT CHAMPAGNE

DGA Cohésion territoriale et appui aux
communes - L'Alpha et son réseau de
lecture
Numéro : 2022-D-330

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation
d'attribution du Conseil au président,

VU, l'arrêté n° 103 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdélégant à
Monsieur Gérard DESAPHY en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions
déléguées,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvé le contrat de cession du droit de représentation du spectacle
« Le chant du silence » passé entre la compagnie Larivée Cabot Champagne située 3774
Saint-Denis, Montréal, Québec H2W 2M1 et GrandAngoulême pour l'Alpha médiathèque.

Article 2 – Le contrat prévoit la représentation du spectacle « Le chant du silence » par l'artiste
Michel FAUBERT le samedi 1^{er} octobre 2022 à 17h à l'Alpha.

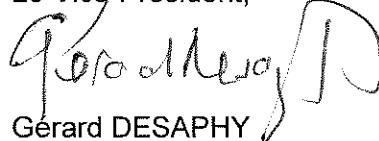
Article 3 – GrandAngoulême prendra en charge la somme de 556,70 € TTC détaillée comme
suit :

- Spectacle : 450 €
- 2 repas : 38,20 €
- Hébergement : 68,50 €

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté
d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente
décision.

Angoulême, le 17 OCT. 2022

Pour Le Président,
Le Vice-Président,


Gérard DESAPHY

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
Le 17 OCT. 2022
Publié ou notifié,
Le 17 OCT. 2022